

Après une forte baisse en 2022 (-26 %), les dépenses de prévention diminuent de nouveau de 38 % pour s'établir à 7,5 milliards d'euros. Cette évolution résulte principalement de la réduction des dépenses de prévention liées au Covid-19, amorcée dès l'année précédente. En particulier, les dépenses liées aux tests de dépistage et à la vaccination reculent avec le reflux progressif de l'épidémie au cours de l'année 2022.

Bien que l'Assurance maladie reste encore en 2023 le principal financeur des dépenses de prévention, sa part a reculé pour représenter 45 % des dépenses de prévention, contre 67 % en 2022 et 74 % en 2021.

Un recul des dépenses de prévention après le pic de 2021

Après avoir été globalement stables entre 2013 et 2019, autour de 5,5 milliards d'euros, les dépenses de prévention ont fortement augmenté en 2020 (+63,7 %), de 5,7 à 9,3 milliards d'euros, en raison de l'épidémie de Covid-19 en France (*graphique 1*).

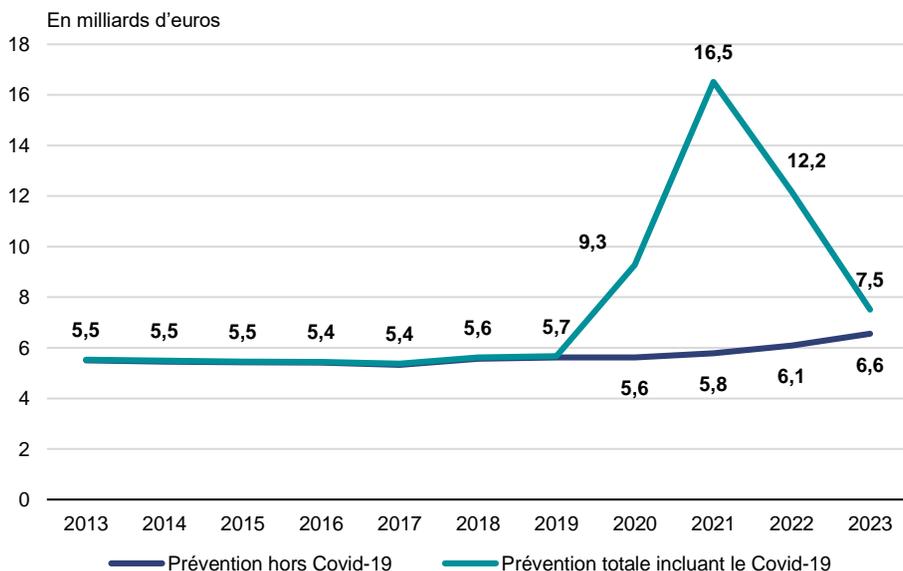
En 2021, l'intensification des campagnes de dépistage et le lancement de la campagne de vaccination ont induit une forte augmentation (+78 %) des dépenses de prévention qui ont atteint 16,5 milliards d'euros.

En 2022, le recul de l'épidémie de Covid-19 a provoqué une nette diminution des dépenses de prévention (-26 %), à 11,8 milliards d'euros.

La baisse se poursuit en 2023, avec une nouvelle diminution de 38 %, portant les dépenses de prévention à 7,5 milliards d'euros, principalement en raison de la diminution marquée des dépenses liées au Covid-19, qui deviennent marginales en 2023 (*tableau 1*).

En 2023, hors dépenses liées au Covid-19, les dépenses de prévention augmentent de 7,7 %, pour atteindre 6,6 milliards d'euros, principalement soutenues par la hausse des vaccins hors Covid-19 (+23,5 %) et par les dépenses de prévention en protections maternelle et infantile (PMI) [+11,4 %].

Graphique 1 Montant des dépenses annuelles de prévention



Note > Les dépenses de prévention liées au Covid-19 recouvrent les tests de dépistage et vaccination contre le Covid-19.
Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 1 Dépenses de prévention entre 2013 et 2023

En millions d'euros

	2013	2020	2021	2022	2023	Évolution 22/23 (En %)
HC.61 - Programmes d'information, d'éducation et de conseil	609	697	706	742	778	4,9
Information, promotion, éducation à la santé	255	295	277	291	288	-1,3
Lutte contre les addictions	58	79	82	96	104	8,3
Médecine scolaire	283	297	319	322	350	8,7
Nutrition-santé	12	26	27	32	36	13,3
HC.62 - Programmes de vaccination	622	716	4 347	2 338	1 501	-35,8
Achat de vaccins Covid-19	0	0	2 079	822	222	-73,0
Vaccination Covid-19	0	0	1 492	585	131	-77,6
Vaccins hors Covid-19	622	716	776	930	1 149	23,5
HC.63 - Programmes de détection précoce des maladies	314	2 558	6 874	4 719	839	-82,2
Dépistage autres pathologies	67	43	47	51	57	10,9
Dépistage des tumeurs	102	135	140	139	162	16,3
Dépistage, lutte contre les maladies infectieuses	145	205	233	235	255	8,4
Tests PCR Covid-19 ¹	0	1 908	4 497	2 407	190	-92,1
Tests TAG Covid-19 et autotests	0	267	1 956	1 886	175	-90,7
HC.64 - Programmes de surveillance de l'état de santé	3 505	3 563	3 607	3 690	3 860	4,6
Bilans bucco-dentaires	56	70	91	85	91	6,1
Examens de santé	180	221	201	196	198	1,3
Médecine du travail	1 823	1 733	1 793	1 833	1 852	1,0
Médecine scolaire	268	288	310	311	338	8,6
PMI – Planning familial	795	790	765	793	883	11,4
Programme de suivi de populations spécifiques	111	110	120	165	179	8,4
Prévention des risques professionnels	272	352	326	306	318	4,1
HC.65 - Programmes de surveillance épidémiologique et de contrôle des risques et des maladies	449	257	267	303	296	-2,3
HC.66 - Préparation aux programmes d'intervention en cas de catastrophe et d'urgence	34	1 481	714	384	241	-37,2
Ensemble de la prévention	5 533	9 272	16 515	12 175	7 516	-38,3

1. Y compris prélèvements des tests.

Source > DREES, comptes de la santé.

En 2023, une baisse des dépenses de prévention, principalement attribuable à celles liées au Covid-19

Les dépenses de prévention dédiées à la lutte contre l'épidémie, comprenant les tests de dépistage, la vaccination et les interventions en cas d'urgence, ont fortement baissé. Après avoir atteint 3,7 milliards d'euros en 2020, elles ont bondi à 10,7 milliards d'euros en 2021. Toutefois, avec le ralentissement de l'épidémie, elles ont chuté à 6,1 milliards d'euros en 2022 (*graphique 2*).

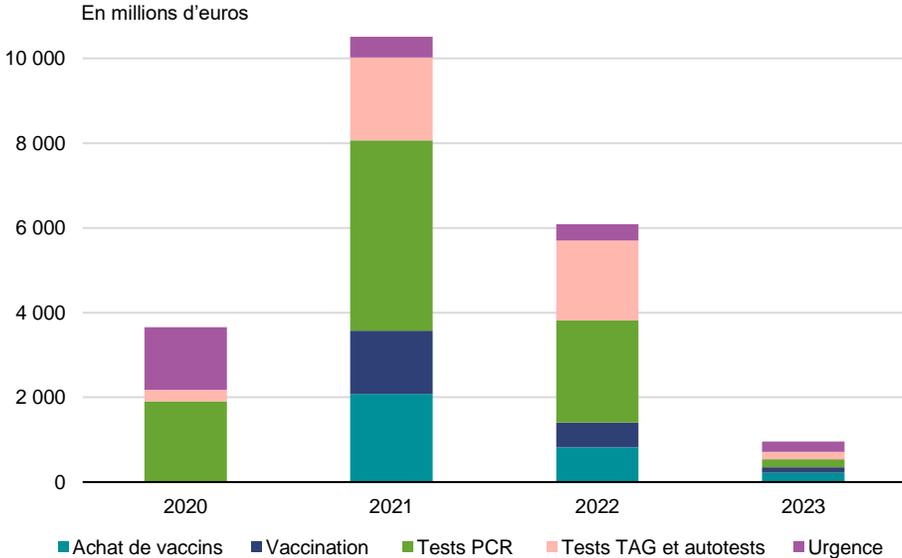
En 2023, ces dépenses chutent à 1,0 milliard d'euros (soit -84,2 %). Cette diminution s'explique principalement par la nette réduction du recours aux tests de dépistages du Covid-19, qui constituaient une part significative dans l'ensemble des dépenses de prévention ces dernières années. En effet, les dépenses liées aux tests PCR sont passées de 2,4 milliards d'euros en 2021, à 0,2 milliard en 2023.

La part que les tests représentent dans les dépenses de prévention liées au Covid-19 a ainsi diminué (52 % en 2020 contre 20 % en 2023).

La vaccination, débutée fin 2020 et initialement ciblée sur les personnes à risque, a rapidement été étendue à toute la population, avec de nombreux centres ouverts en 2021. La progression du taux de couverture vaccinale contre le Covid-19 a permis la fermeture de certains centres en 2022 et le transfert des injections vers les cabinets et pharmacies. La baisse d'intensité de la campagne vaccinale s'est traduite par une baisse de ces dépenses en 2022 (-60,8 %), qui se poursuit en 2023 (-77,6 %).

En 2023, les achats de vaccins Covid-19 s'élèvent à 0,2 milliard d'euros.

En parallèle, les dépenses d'urgence liées au développement des applications informatiques nécessaires à la lutte contre l'épidémie (SI-DEP, TousAntiCovid, prise de rendez-vous, etc.) ont également fortement baissé, passant de 1,4 milliard d'euros en 2020 à 0,2 milliard d'euros en 2023, du fait du recul des besoins en suivi épidémiologique.

Graphique 2 Dépenses de prévention dédiées à la lutte contre le Covid-19

Source > DREES, comptes de la santé.

Une progression des vaccins hors Covid-19 portée par les vaccins contre le méningocoque et le papillomavirus

En 2023, les dépenses de prévention, hors lutte contre l'épidémie de Covid-19, s'élèvent à 6,6 milliards d'euros, affichant une dynamique opposée à celle des dépenses de prévention incluant les coûts liés au Covid-19.

En effet, ces dépenses augmentent de 7,7 % en 2023, après +6,1 % en 2022, un rythme de croissance bien supérieur à celui observé avant la crise sanitaire (+0,3 % en moyenne par an entre 2013 et 2019).

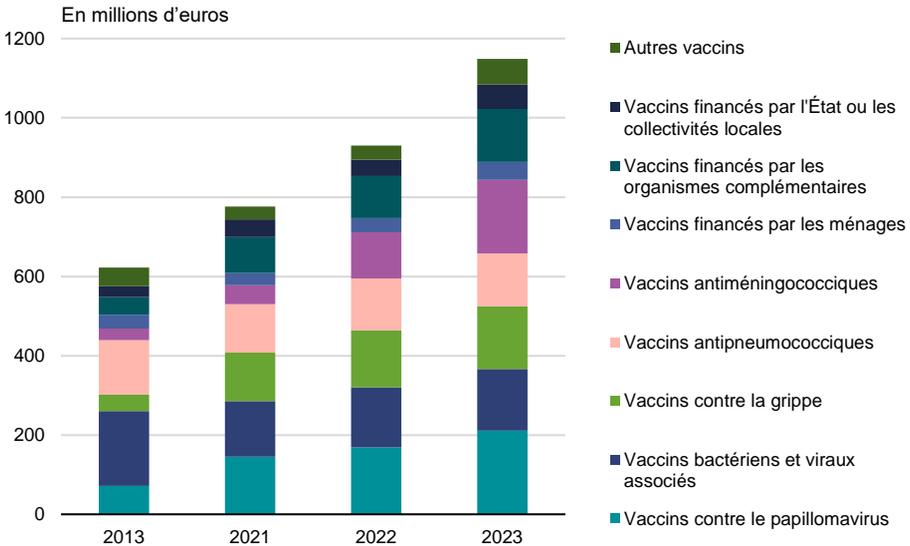
Les dépenses de vaccins (hors Covid-19) figurent parmi les principaux moteurs de cette augmentation, avec une hausse de 23,5 % en 2023, pour s'établir à 1,1 milliard d'euros.

Bien que les mesures de restriction sanitaire durant la crise due au Covid-19 aient contribué à une baisse notable des infections invasives à méningocoques, leur circulation a repris ces dernières années. Premiers contributeurs à la hausse des vaccins hors Covid-19, les dépenses de vaccins antiméningococciques sont en forte augmentation en 2023 (+60 %), à 186 millions. Cette hausse devrait se poursuivre à l'avenir, car la

Haute Autorité de santé a rendu obligatoire la vaccination contre les méningocoques pour les nourrissons à partir de 2025 et a préconisé une vaccination de rattrapage pour les 15-24 ans.

Les vaccins contre le papillomavirus ont également contribué à la hausse des dépenses de vaccins hors Covid-19, avec une augmentation de 25,1 % en 2023. Cette progression s'explique par de nouvelles campagnes de vaccination ciblant les adolescents dans les établissements scolaires. Pour l'année scolaire 2023-2024, une campagne de vaccination a été lancée pour les élèves de 11 à 14 ans.

Avec une augmentation de près de 80 %, les dépenses pour les autres vaccins s'élèvent à 64 millions d'euros en 2023. Parmi eux, le vaccin contre le rotavirus a contribué à la croissance des dépenses de vaccination. Administré principalement aux nourrissons, ce vaccin prévient les gastro-entérites aiguës provoquées par le rotavirus, touchant essentiellement les enfants de moins de cinq ans. L'année 2023 a été marquée par une progression significative de la couverture vaccinale chez les nourrissons, avec l'introduction d'une dose à 8 mois. Les nourrissons nés en 2023 constituent ainsi la première cohorte pour laquelle cette vaccination est pleinement recommandée (*graphique 3*).

Graphique 3 Dépenses de vaccins (hors Covid-19) par type entre 2013 et 2023

Note > La décomposition par type de vaccins est uniquement disponible pour l'Assurance maladie. Pour les autres financeurs, les montants sont présentés de manière globale.

Source > DREES, comptes de la santé ; Medic'AM, Assurance maladie ; calculs DREES.

L'Assurance maladie prend en charge la majorité des dépenses liées à la vaccination et aux dépistages

La crise sanitaire a modifié la répartition des dépenses de prévention par financeur. Avant l'épidémie, ces dépenses étaient divisées en trois parts sensiblement égales entre l'Assurance maladie, l'État et les collectivités locales ainsi que les entreprises privées. Durant la crise sanitaire, la part prise en charge par l'Assurance maladie a considérablement augmenté, atteignant un maximum en 2021, où elle finançait près de trois quarts des dépenses de prévention (*graphique 4*).

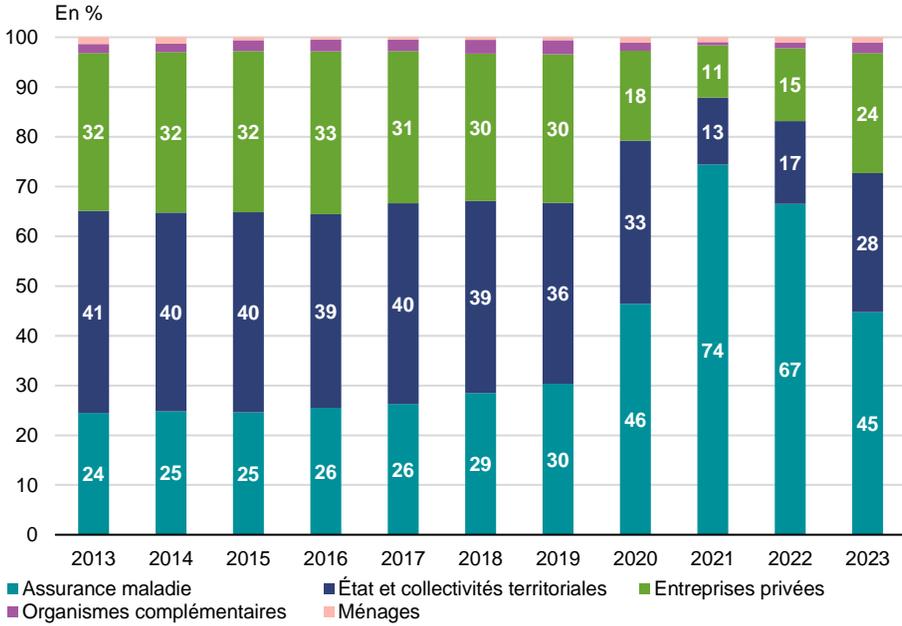
En 2022, la diminution des dépenses de lutte contre le Covid-19 a entraîné le recul de cette part de 8 points de pourcentage. Cette tendance s'est poursuivie en 2023, la part prise en charge par l'Assurance maladie tombant à 45 % (-22 points de pourcentage par rapport à 2022). Ainsi, en 2023, la structure par financeur se rapproche de celle observée avant la crise. La part financée par l'État et les collectivités territoriales s'élève à 28 %, contre 17 % en 2022, tandis que celle des entreprises privées a atteint 24 %.

En 2023, les dépenses relatives à la vaccination et au dépistage sont quasi intégralement prises en charge par l'Assurance maladie, respectivement à hauteur de 80 % et 92 % (*graphique 5*). Ces parts poursuivent leur recul en 2023, avec la forte diminution des dépenses de crise, mais l'Assurance maladie demeure le principal financeur des dépenses de prévention (45 % en 2023).

La prise en charge par les entreprises privées au titre de la surveillance de l'état de santé s'élève à 1,8 milliard d'euros en 2023 ; elle correspond aux dépenses de médecine du travail. L'État et les collectivités territoriales sont davantage mobilisés dans le financement des dépenses de prévention d'information, d'éducation à la santé et de conseil, notamment au titre de la médecine scolaire. Les organismes complémentaires participent, quant à eux, au financement des vaccins hors Covid-19.

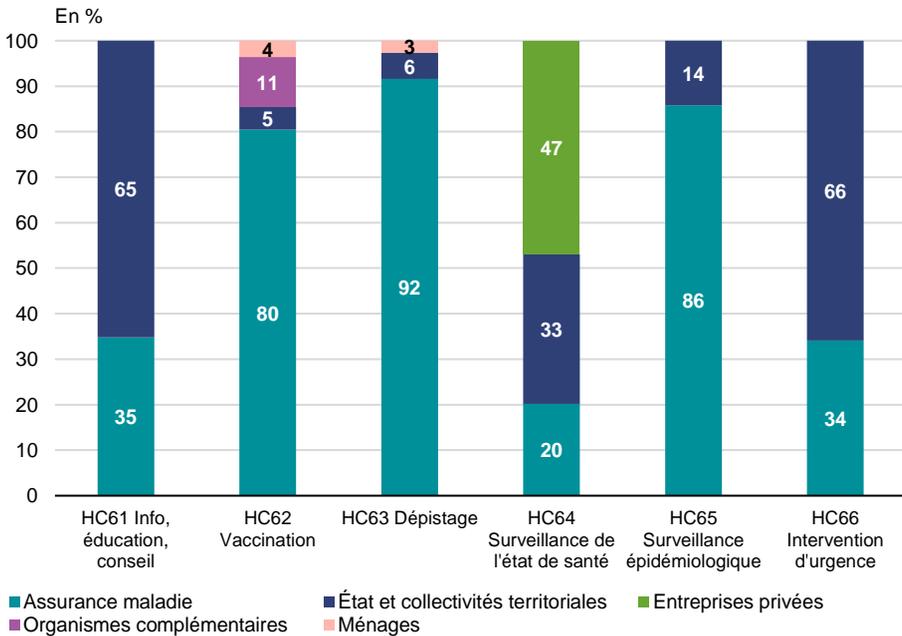
Enfin, le financement par les ménages représente, en 2023, 1 % de la dépense de prévention, soit 0,1 milliard d'euros. Il est composé essentiellement des autotests achetés sans prescription. L'Assurance maladie ne prend pas en charge ce type de dépistage, l'intégralité de la dépense est donc supportée par les ménages. ■

Graphique 4 Répartition des dépenses de prévention par financeur



Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 5 Répartition par financeur et par secteur des dépenses de prévention en 2023



Source > DREES, comptes de la santé.

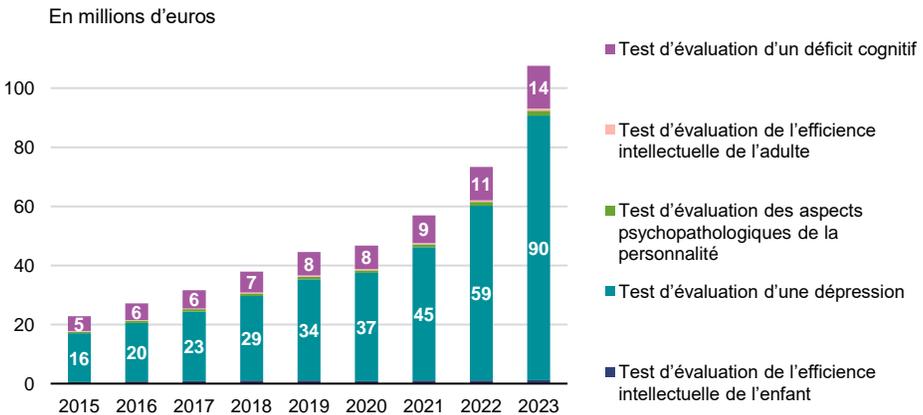
Encadré Une augmentation des tests liés à la santé mentale par les professionnels de santé en secteur libéral, en 2023

En 2023, l'Assurance maladie a pris en charge 110 millions d'euros de tests liés à la santé mentale, réalisés par les professionnels de santé en secteur libéral. Ces tests, qui participent au suivi et au dépistage des troubles dans le champ de la santé mentale, ne sont cependant pas inclus dans le champ des dépenses de prévention défini au niveau international (System of Health Accounts, SHA) et présenté dans cette fiche. Ces dépenses sont donc comprises dans les soins courants de professionnels de santé ayant réalisé ces tests.

L'évaluation de la dépression, recommandée pour estimer la sévérité d'un état dépressif caractérisé et confirmer la nécessité d'un traitement, constitue la principale composante des tests en santé mentale pris en charge par l'Assurance maladie (90 millions d'euros en 2023). Viennent ensuite les tests d'évaluation d'un déficit cognitif utilisés pour évaluer les capacités cognitives et diagnostiquer ou faire le suivi des maladies telle que la maladie d'Alzheimer (14 millions d'euros en 2023). Les autres types de tests (tests d'évaluation des aspects psychopathologiques de la personnalité qui permettent d'évaluer les traits psychopathologiques tels que les troubles de la personnalité ; tests de l'efficacité intellectuelle chez l'adulte ou l'enfant) ont représenté moins de 4 millions d'euros en 2023 (*graphique 6*).

En 2023, les dépenses de tests pris en charge par l'Assurance maladie ont fortement progressé (+46,7 %), essentiellement en raison de l'augmentation des tests de dépression (+51,4 %).

Graphique 6 Dépenses de tests liés à la santé mentale entre 2015 et 2023



Champ > Les montants présentent l'activité technique réalisée par les professionnels de santé en secteur libéral (cabinets de ville, cliniques privées, centres de santé) et remboursée chaque année par l'ensemble des régimes d'assurance maladie, pour chaque acte technique de la CCAM.

Source > Actes techniques de la CCAM de 2015 à 2023, Ameli ; calculs DREES.

Pour en savoir plus

- > **Haute autorité de santé (2024, mars).** *Infections invasives à méningocoques : des recommandations vaccinales actualisées.*
- > **Haute Autorité de santé (2023, septembre).** *Révision de la stratégie vaccinale contre les infections invasives à méningocoque des sérogroupe ACWY et B.*
- > **Santé publique France (2024, mai).** *Infections invasives à méningocoque en France en 2023.*
- > **Santé publique France (2024, avril).** *Vaccination en France. Bilan de la couverture vaccinale en 2023.*